

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 17 JUIN 2020 À 16 H 30, PAR ZOOM

---

**PRÉSENCES**

Denis Miousse, président  
 Solange Turgeon, vice-présidente  
 Marc Fortin, PDG et secrétaire  
 Johanne Beaudoin  
 Dave Charlton  
 Ginette Côté  
 Roger Dubé  
 Josée Francœur  
 Pascale Lafortune  
 Michaël Lavigne  
 Diane Ouellet  
 Jean-Pierre Porlier

**ABSENCES**

Geneviève Fafard  
 France St-Pierre  
 Jean-Marie Volland

**Invités :** Johanne Savard, présidente-directrice générale adjointe  
 Membres de l'équipe de direction

---

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2020-06-107**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 juin 2020 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière du 20 mai 2020**

**Résolution 2020-06-108**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

**4. Tableau de suivi des questions du public**

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

## **5. Rapport du président du conseil d'administration**

Nous en sommes déjà – ou enfin, selon le point de vue de chacun – à la dernière séance publique du CISSS de la Côte-Nord. Déjà le mois de juin! Les derniers mois ont été tellement occupés qu'il est presque impossible de croire que seulement trois mois se sont écoulés depuis le début de cette pandémie. C'est sûrement pour cette raison que les vacances d'été seront les bienvenues; des vacances qui, même si elles arrivent à point nommé, seront peut-être teintées d'une petite crainte de voir se pointer une autre vague de COVID-19. Impossible de ne pas y penser, mais il faut se rassurer en se disant que l'expérience des trois derniers mois nous a permis de nous munir d'un bon coffre d'outils... au cas où : meilleur plan d'équipements, meilleure logistique et meilleur bagage sur le plan des ressources humaines.

En effet, les rapports sur le plan des ressources humaines indiquent que le CISSS de la Côte-Nord évolue mieux sur ce plan depuis 2019. Grâce aux nombreux efforts effectués par la Direction des ressources humaines, tant sur le plan de la promotion du milieu de travail que par le recrutement, le bassin d'employés actifs est en hausse depuis 2019, ce qui n'avait pas été le cas depuis plusieurs années. Ainsi, l'année 2019 s'est soldée avec un bilan positif de 100 ressources de plus. Et pour les cinq premiers mois de l'année 2020, nous avons embauché 562 ressources, contre 210 départs, pour un écart positif de 352 personnes. Pour le seul volet des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes, nous avons un écart positif de 15, pour ce début de 2020, contre un écart négatif de 41 en 2019 (105 embauches, contre 146 départs). De plus, en date du 15 juin, 46 nouvelles personnes ont été admises à la formation de préposé aux bénéficiaires.

Cette dernière séance du conseil d'administration est aussi l'occasion de souligner le départ du président-directeur général, monsieur Marc Fortin. Arrivé il y a déjà cinq ans, dans la tourmente de la création des CISSS, il a dû conjuguer avec tous les soubresauts qu'apporte une restructuration. Et comme si toute cette épopée n'avait pas été suffisante pour lui faire connaître la grandeur du territoire du CISSS de la Côte-Nord, il a conclu son mandat en affrontant la COVID et tous les bouleversements qu'elle a amenés à la grandeur de la région. Merci pour ces années passées au CISSS de la Côte-Nord et merci aussi de ne pas avoir quitté le navire en mars dernier, au moment où nous étions secoués par la plus grande vague que le CISSS n'aura jamais traversée. Bonne retraite, bonne chance dans les projets futurs et encore merci!

Les prochaines semaines, prochains mois et sûrement la prochaine année seront, à n'en pas douter, très occupés et ponctués de mises au point et de revirements de situation. J'ai confiance que l'équipe en place, à la grandeur du territoire du grand CISSS, est en mesure de faire tout ce qui sera nécessaire pour que l'on puisse traverser cette période la tête haute, sans trop de difficultés. 2020-2021 sera une autre année de défis, de réalisations, de bons coups et de périodes plus difficiles. La concertation, l'imagination et la détermination dont tous les employés ont fait preuve au cours des derniers mois seront, j'en suis certain, encore au rendez-vous pour aider le CISSS à passer au travers.

## **6. Rapport du président-directeur général**

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, indique que la Direction générale s'affaire à préparer la transition avec la nouvelle gouvernance afin que celle-ci se réalise le plus harmonieusement possible, que ce soit pour les activités courantes ou pour la gestion de la pandémie qui sévit depuis quelques mois.

Monsieur Fortin transmet aux membres du conseil d'administration ses plus sincères remerciements pour le soutien qui lui a été accordé tout au long de ses années à la direction du CISSS de la Côte-Nord.

## **7. Correspondance et revue de presse**

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## **8. Période de questions du public (15 minutes)**

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance.

Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Mme Nathalie Savard, présidente, SIISNEQ	<p><b>Relations de travail (RLT) versus crise COVID</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Malgré le recrutement positif des dernières semaines, il y a augmentation de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante : que compte faire le CISSS?</li> <li>○ Augmentation de la charge de travail, notamment pour le personnel en soins à domicile, sans pour autant que des effectifs soient ajoutés.</li> </ul>
---	--

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Affaires médicales

#### 9.1.1. Nomination – Membre actif

##### Résolution 2020-06-109

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Line Blackburn, obstétricienne-gynécologue, numéro de permis 86057, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « obstétrique-gynécologie » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 juin 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-386);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Line Blackburn, obstétricienne-gynécologue, numéro de permis 86057;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « obstétrique-gynécologie, cliniques externes, clinique GARE, centre mère-enfant, bloc opératoire, sans échographie sauf d'urgence » pour la période du 13 juillet 2020 au 12 janvier 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.2. Nominations – Membres actifs (amendements)

Afin de respecter les nouvelles modalités prévues par l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est d'avis que les nominations de membres actifs effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 devraient refléter ce qui est prévu, soit que : « Les privilèges sont octroyés pour une durée de 18 à 24 mois. Ils sont renouvelés pour une durée minimale d'un an et maximale de trois ans ».

##### Résolution 2020-06-110

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Chadi Farah, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 19841, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « oto-rhino-laryngologie (clinique externe et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 12 décembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-316);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Chadi Farah, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 19841;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « oto-rhino-laryngologie (clinique externe et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée) » pour la période du 29 janvier 2020 au 28 juillet 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-111

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe, chimiothérapie et échographie cardiaque transthoracique) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-368);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe, chimiothérapie et échographie cardiaque transthoracique) » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-112

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) » à l'installation de la Minganie;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-369);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Félix Fontaine, omnipraticien, numéro de permis 19514;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Minganie;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, dispensaire) », pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 30 novembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-113

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Gabriel Guérin, radiologiste, numéro de permis 13205, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-248);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Gabriel Guérin, radiologiste, numéro de permis 13205;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;

- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention », pour la période du 27 janvier 2020 au 26 juillet 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-114

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, numéro de permis 19402, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-367);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Anne-Marie Gauthier, omnipraticienne, numéro de permis 19402;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) », pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-115

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Anne-Pascale Côté, omnipraticienne, numéro de permis 19973, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, incluant psychiatrie, soins intensifs, pédiatrie, unités de médecine, gériatrie [UCDG], GMF-U, soins à domicile et CHSLD) » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-334);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Anne-Pascale Côté, omnipraticienne, numéro de permis 19973;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, incluant psychiatrie, soins intensifs, pédiatrie, unités de médecine, gériatrie [UCDG], GMF-U, soins à domicile et CHSLD) », pour la période du 18 mars 2020 au 17 septembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-116

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Camille Hortas-Laberge, omnipraticienne, numéro de permis 20134, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 5 mai 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-365);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Camille Hortas-Laberge, omnipraticienne, numéro de permis 20134;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) », pour la période du 20 mai 2020 au 19 novembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2020-06-117

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Élisabeth Croteau, dentiste, numéro de permis 14116, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie au bloc opératoire » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-335);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Élisabeth Croteau, dentiste, numéro de permis 14116;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie au bloc opératoire » pour la période du 18 mars 2020 au 17 septembre 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2020-06-118**

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Manon Charbonneau, pédopsychiatre, numéro de permis 87185, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 25 février 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-336);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Manon Charbonneau, pédopsychiatre, numéro de permis 87185;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 janvier 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**



**Résolution 2020-06-119**

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Myriam Lamarche, dentiste, numéro de permis 20119, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie au bloc opératoire » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 26 novembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-272);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Myriam Lamarche, dentiste, numéro de permis 20119;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie au bloc opératoire » pour la période du 29 janvier 2020 au 28 juillet 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2020-06-120**

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Virginie Cousin, omnipraticienne, numéro de permis 19556, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (obstétrique) » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 26 novembre 2019;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-270);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Virginie Cousin, omnipraticienne, numéro de permis 19556;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (obstétrique) », pour la période du 29 janvier 2020 au 28 juillet 2021;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.3. Renouvellement de privilèges

#### Résolution 2020-06-121

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification du dossier professionnel par le comité d'examen des titres du 2 juin 2020;

**Attendu** les résolutions du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord portant les numéros 2018-06-321 et 2018-06-323;

**Attendu** les trois éléments du protocole d'entente décrit à la résolution 2018-07-349 du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du chef du département régional de chirurgie;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-387);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de privilèges de la D<sup>re</sup> Farida Foudi, ophtalmologiste, numéro de permis 17751, à titre de membre actif au département de chirurgie avec des privilèges en « ophtalmologie avec tous les privilèges relatifs à la pratique de l'ophtalmologie » pour l'installation principale de pratique de Baie-Comeau;
- **Que** les privilèges en lien avec la pratique de la chirurgie soient restreints et conditionnels au respect des trois éléments mentionnés au protocole à intervenir entre le CISSS de la Côte-Nord et la D<sup>re</sup> Farida Foudi, et ce, tel qu'il est décrit à la résolution 2018-07-349 du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements de l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);
- **Que** ce renouvellement soit valide du 17 juin 2020 au 16 juin 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.4. Renouvellement de privilèges (amendement)

Afin de respecter les nouvelles modalités prévues par l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est d'avis que les renouvellements de privilèges effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 devraient refléter ce qui est prévu, soit : « Les privilèges sont octroyés pour une durée de 18 à 24 mois. Ils sont renouvelés pour une durée minimale d'un an et maximale de trois ans ».

#### Résolution 2020-06-122

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 12 décembre 2019 et du 2 juin 2020;

**Attendu** la recommandation du cogestionnaire médical pour l'installation de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-295);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de privilèges du Dr Jorge Romero, médecin de famille, numéro de permis 07345, comme suit :

Statut	Département	Privilèges	Installation principale de pratique
Membre actif à mi-temps	Médecine générale	Médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical)	Basse-Côte-Nord

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements de l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);
- **Que** ce renouvellement soit valide pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.5. Chefferie adjointe du département régional de psychiatrie (amendement)

Un amendement à la résolution adoptée par conseil d'administration en mai 2020 est nécessaire afin de préciser la date de début du mandat.

##### Résolution 2020-06-123

**Attendu** les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** la nomination par les membres du département régional de psychiatrie pratiquant à l'Hôpital Le Royer;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-357);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Laurent Thibeault, psychiatre à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 01373, à titre de chef adjoint au département régional de psychiatrie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.6. Cogestion médicale à l'installation des Escoumins

##### Résolution 2020-06-124

**Attendu** les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** la nomination par les membres de l'équipe médicale de l'installation des Escoumins lors d'une rencontre tenue le 25 mai 2020;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-384);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Guillaume Lord, omnipraticien, numéro de permis 07165, à titre de cogestionnaire médical pour l'installation des Escoumins, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.7. Chefferie du département régional de pharmacie

##### Résolution 2020-06-125

**Attendu** les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** la nomination par les membres du département régional de pharmacie;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-385);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat de monsieur Dave Charlton, pharmacien à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 204311, à titre de chef au département régional de pharmacie.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.8. Chefferie du département régional d'anesthésiologie

##### Résolution 2020-06-126

**Attendu** les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** la nomination par les membres du département régional d'anesthésiologie lors d'une rencontre tenue le 19 mai 2020;

**Attendu** que la D<sup>re</sup> Maryse Tremblay, anesthésiologiste à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 07135, a confirmé qu'elle ne désirait pas renouveler son mandat de chef au département régional d'anesthésiologie qui est venu à échéance;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-383);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Youssef Ezahr, anesthésiologiste à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 17633, à titre de chef au département régional d'anesthésiologie, et ce, à compter du 25 mai 2020;
- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Daniel Lefebvre, anesthésiologiste à l'installation de Sept-Îles, numéro de permis 87239, à titre de chef adjoint au département régional d'anesthésiologie, et ce, à compter du 25 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.9. Demande de congé sabbatique du D<sup>r</sup> Jean-Hugues Lauzon, omnipraticien

Conformément à l'article 3.8 des règlements de Régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le conseil d'administration est informé que le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire a accordé un congé sabbatique au docteur Jean-Hugues Lauzon, omnipraticien, pour la période du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021. Le docteur Lauzon a un statut de membre actif à mi-temps à l'installation de la Basse-Côte-Nord.

## 10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

## 11. Nouveaux dossiers

### 11.1. Mesures d'encadrement en centre de réadaptation jeunesse

#### Résolution 2020-06-127

**Attendu** que l'article 11.1.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse précise les motifs pour le recours à l'encadrement intensif et que le Règlement en précise les conditions d'application;

**Attendu** que le Règlement stipule également que le directeur de l'établissement doit rendre compte au conseil d'administration des situations où il a eu recours à l'hébergement en encadrement intensif;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le dépôt du bilan de l'encadrement intensif pour 2019-2020.

**Adopté à l'unanimité.**

### 11.2. Rapport du président-directeur général sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Le rapport sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie, pour la période se terminant le 31 mars 2020, fait état :

- du nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie : 149 en centre hospitalier, 127 en CHSLD, 328 à domicile et 252 en maison de soins palliatifs;
- du nombre de sédations palliatives continues administrées : 10;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées : 26;
- du nombre d'aides médicales à mourir administrées : 16;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs : 10 (un décès avant l'administration de l'aide médicale à mourir, 7 demandes ne répondaient pas ou plus aux critères d'admissibilité et 2 demandes retirées/autre option thérapeutique).

Il est à noter que les personnes peuvent être comptabilisées plus d'une fois; par exemple, une même personne peut avoir été en soins palliatifs à domicile, avoir aussi fait des séjours à l'hôpital et être allée en maison de soins palliatifs.

### 11.3. Reddition de comptes 2019-2020 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord – Recommandations et enjeux

#### Résolution 2020-06-128

**Attendu** qu'en vertu de la circulaire 2016-021, le comité des usagers doit faire une reddition de comptes complète auprès du conseil d'administration de son établissement, chaque année, avant le 31 mai;

**Attendu** que le comité des usagers doit y faire état de ses activités, de ses dépenses et de celles des comités sous sa responsabilité;

**Attendu** que le comité des usagers doit y formuler une liste des enjeux prioritaires et ses recommandations pour l'amélioration de la qualité des services au sein de l'établissement;

**Attendu** que le conseil d'administration doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 30 septembre de chaque année, la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention par le comité des usagers;

Il est proposé et appuyé :

- **De prendre acte** de la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que de la liste des enjeux et recommandations pour l'amélioration de la qualité permettant au conseil d'administration d'assurer le suivi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 septembre 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.4. Déclaration d'un immeuble excédentaire

##### Résolution 2020-06-129

**Attendu** que les besoins actuels et futurs en habitation seraient davantage liés à de l'occupation en multilogis;

**Attendu** que l'immeuble ne correspond plus aux besoins actuels du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord en habitation et en hébergement ni aux besoins prévisibles pour les cinq prochaines années;

**Attendu** que l'immeuble ne fait plus partie de la planification stratégique immobilière du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** que l'immeuble a été conçu et aménagé pour offrir un niveau d'habitation de qualité supérieure à l'attention des médecins (mesure d'attraction);

**Attendu** que l'immeuble devra faire l'objet de transformations importantes pour répondre aux besoins familiaux de l'occupant actuel;

Il est proposé et appuyé :

- **De déclarer** que la propriété du 1099, promenade des Anciens (cadastre #5339171) à Havre-Saint-Pierre ne correspond plus aux besoins et ne fait plus partie de la planification stratégique du CISSS de la Côte-Nord pour les cinq (5) prochaines années;
- **De déclarer** excédentaire la propriété du 1099, promenade des Anciens à Havre-Saint-Pierre.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.5. Procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance

##### Résolution 2020-06-130

**Attendu** l'article 181.0.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

**Attendu** les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada qui exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres (norme 13);

**Attendu** les travaux effectués par le comité de gouvernance et d'éthique;

**Attendu** que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a adopté une politique portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité de son système de gouvernance;

**Attendu** que la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance précise les modalités d'évaluation prévues pour l'ensemble du fonctionnement du système de gouvernance du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Rapport des comités

### 12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 3 juin 2020, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes : trois recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 6 mai 2020, dix-huit recommandations ont été complétées le 3 juin 2020 et 76 dossiers demeurent en étude;
- Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique :
  - Suivi des autres dossiers qualité;
  - Rapport trimestriel en gestion des risques 2019-2020 – P1-P13;
  - Suivi – Cas de COVID-19 au CHSLD de Sept-Îles;
  - Poste à pourvoir au sein du comité de vigilance et de la qualité.

Au nom du comité de vigilance et de la qualité, monsieur Porlier transmet ses remerciements à monsieur Marc Fortin pour son assiduité et pour la qualité de ses interventions qui ont grandement enrichi les travaux du comité.

### 12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 15 juin 2020, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 20 mai 2020;
- Procédure portant sur l'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance;
- Le télétravail en contexte de pandémie;
- Recommandation du conseil des infirmières et infirmiers – présence infirmière en CHSLD – Suivi;
- Prochaine séance de travail : accueil et formation des membres du conseil d'administration;
- Rapport annuel du CISSS – Section comité de gouvernance et d'éthique.

### 12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 16 juin 2020, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Présentation des rapports financiers annuels;
- Sommaire des dépenses des hauts dirigeants;
- État des dépenses liées à la COVID-19.

#### 12.3.1. Rapport financier annuel 2019-2020

##### Résolution 2020-06-131

**Attendu** l'analyse détaillée du rapport financier annuel 2019-2020 du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord effectuée par les membres du comité de vérification;

**Attendu** le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier annuel 2019-2020 du CISSS de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

### 12.3.2. Rapport financier annuel 2019 – Santé au travail

#### Résolution 2020-06-132

**Attendu** les états financiers déposés par la Direction des ressources financières;

**Attendu** le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

**Attendu** l'obligation par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de désigner deux administrateurs afin d'attester l'approbation du rapport financier annuel consolidé de la Santé au travail par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier consolidé 2019 de la Santé au travail pour l'exercice se terminant le 4 janvier 2020;
- **De désigner** deux administrateurs pour signer le rapport financier annuel 2019 de la Santé au travail, soit :
  - Michaël Lavigne
  - Ginette Côté

**Adopté à l'unanimité.**

### 12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 10 juin 2020, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Main-d'œuvre indépendante;
- Dossier des disparités régionales – Suivi;
- Climat de travail – Relations de travail;
- Conseil d'administration – Questions du public;
- Formation AEP – Préposé aux bénéficiaires.

### 12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier, mentionne que les comités d'usagers se sont retrouvés déstabilisés en raison de la pandémie, mais ils ont rapidement mis en place des moyens afin de garder le contact entre eux et avec les usagers de la Côte-Nord pour ainsi poursuivre leur mission, malgré le confinement de nombreux bénévoles. L'ensemble des comités d'usagers et de résidents, dont la mission consiste notamment à tenir compte des enjeux touchant la santé des usagers, a eu une réelle préoccupation quant à l'impact de la pandémie sur les résidents en CHSLD et sur les usagers en général. Nous demeurerons vigilants et nous ferons prochainement des campagnes sur les mesures de santé publique parce qu'avoir une Côte en santé, on y tient.

Par ailleurs, les comités reconnaissent que le CISSS de la Côte-Nord, par le biais de tout le personnel en santé, en services sociaux et en gestion, a fait des efforts considérables pour appliquer les consignes gouvernementales portant sur la gestion de la pandémie. Le résultat des mesures mises en place pour l'ensemble de la Côte-Nord est remarquable et, en cela, nous tenons à tous vous remercier.



En mai, le comité des usagers du Centre intégré (CUCI) a réalisé ses premières élections conformément à ses règles de fonctionnement. Ce processus a mené à l'élection de ses officiers le 15 juin dernier. Voici donc les membres élus du CUCI :

Marie-Josée Ouellet, présidente .....	comité des usagers du CPRCN
Michel Fournier, vice-président, secteur ouest .....	comité des usagers du CPRCN
Jean-Edmond Boudreau, vice-président, secteur est.....	comité des usagers de Sept-Îles
Nicole Pellerin, secrétaire-trésorière.....	comité des usagers Haute-Côte-Nord/Manicouagan
Jean-Pierre Porlier .....	comité de résidents de Sept-Îles et membre du conseil d'administration du CISSS
Jean-Paul Vigneault .....	comité des usagers de la Minganie
Michel Baron.....	comité des usagers Hématite
Claire Fontaine .....	comité des usagers de Port-Cartier
Noëlline Noël .....	comité de résidents de la Minganie
Suzanne Lévesque .....	comité de résidents de Port-Cartier
Johanne April.....	comité de résidents de la Haute-Côte-Nord/ Manicouagan
Poste vacant.....	comité des usagers de la Basse-Côte-Nord
Poste vacant.....	comité de résidents de la Basse-Côte-Nord

Monsieur Porlier précise que chaque comité peut être joint selon les coordonnées téléphoniques inscrites sur le site Internet du CISSS de la Côte-Nord en cliquant sur le lien « Comités d'usagers » au bas de la page d'accueil ou par le biais de leurs pages Facebook.

Pour la plupart des comités, la prochaine étape sera celle de la tenue des assemblées générales annuelles. Monsieur Porlier profite de l'occasion pour mentionner qu'il y a toujours de la place pour ceux et celles qui désirent s'impliquer afin d'améliorer la qualité des services en santé et services sociaux pour les usagers.

### 13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

### 14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance.

Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Mme Nathalie Savard, présidente, SIISNEQ	<p><b>Relations de travail (RLT) versus crise COVID</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À l'été 2019, le remplacement de l'inhalothérapeute en Basse-Côte-Nord a coûté plus de 40 000 \$ en main-d'œuvre indépendante. Il y a plusieurs mois, il a été demandé qu'un deuxième poste d'inhalothérapeute soit affiché en Basse-Côte-Nord. Pourquoi cette solution proposée n'a-t-elle pas été prise en compte? Mme Savard demande au comité ressources humaines de se pencher sur cette question.</li> <li>○ Commentaire : il est important pour le SIISNEQ de pouvoir être en contact avec les membres du conseil d'administration du CISSS pour les mettre au fait de la version des salariés en ce qui a trait à divers dossiers de main-d'œuvre, ce que permettent les périodes de questions lors des séances publiques du conseil.</li> </ul>
---	---

**15. Clôture de la séance**

**Résolution 2020-06-133**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 juin 2020 à 17 h 56.

**Adopté à l'unanimité.**

Denis Miousse  
Président

Claude Lévesque  
Secrétaire